



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 2005/11

Document affiché en préfecture le 4 Juillet 2005

SOMMAIRE

DIRECTION DES ACTIONS DE L'ETAT ET DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES

ARRETE N°05.DAEPI/1.337 portant délégation de signature à M. David-Anthony DELAVOET , Directeur du Cabinet du Préfet

PAGE 1

DIRECTION DES ACTIONS DE L'ETAT ET DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES

ARRETE N°05.DAEPI/1.337
portant délégation de signature à
M. David-Anthony DELAVOET , Directeur du Cabinet du Préfet
LE PREFET DE LA VENDEE,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée (notamment par l'article 132 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales) relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la décentralisation des décisions administratives individuelles,
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
VU le décret du Président de la République en date du 16 décembre 2004 portant nomination de M. Christian DECHARRIERE, Préfet de la Vendée,
VU le décret du Président de la République en date du 20 mai 2005 portant nomination de M. David-Anthony DELAVOET en qualité de Sous-Préfet, Directeur du Cabinet du Préfet de la Vendée,
Vu l'arrêté préfectoral n° 05.DAEPI/1.1 en date du 10 janvier 2005 portant délégation de signature à M. Salvador PEREZ , Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée,
SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée,

ARRETE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à M. David-Anthony DELAVOET, Sous-Préfet, Directeur du Cabinet du Préfet de la Vendée à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relatifs à l'organisation et au fonctionnement du service du cabinet, du service interministériel de défense et de protection civile, des services rattachés, et du service départemental d'incendie et de secours.

Délégation lui est également donnée :

- en qualité de chef de projet « Sécurité routière »,
- en matière de sécurité civile pour toute situation d'urgence.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Salvador PEREZ, Secrétaire Général de la Préfecture, délégation de signature est donnée à M. David-Anthony DELAVOET à l'effet de signer tous actes, décisions, correspondances et documents administratifs pour lesquels délégation de signature a été consentie à M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée par arrêté préfectoral du 10 Janvier 2005 susvisé.

Article 3 : M. David-Anthony DELAVOET , Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, est chargé d'assurer périodiquement les permanences pour l'ensemble du département. A ce titre, il bénéficie d'une délégation lui permettant de prendre toute décision nécessitée par une situation d'urgence. Il peut notamment signer les décisions suivantes :

- . la suspension provisoire immédiate du permis de conduire (rétention immédiate) et la suspension provisoire d'urgence
- . les arrêtés de reconduite à la frontière et les arrêtés de mise en rétention des étrangers en situation irrégulière,
- . le placement d'office des malades mentaux dans les établissements spécialisés,
- . la levée du placement provisoire d'urgence prononcé par le maire,
- . la levée du placement d'office prononcé par le préfet.

Article 4 : Délégation de signature est également donnée dans son domaine de compétence à M. Jean-François BODIN, Coordonnateur de sécurité routière auprès du Sous-Préfet, Directeur du Cabinet, à l'effet de signer les courriers ordinaires n'emportant pas décision ainsi que les ampliations, copies conformes et pièces annexes de décisions et d'actes préfectoraux.

Article 5 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée et le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à LA ROCHE SUR YON, le 4 Juillet 2005

Le PREFET,
Christian DECHARRIERE